

M. L'ORATEUR: Est-ce que l'honorable député retire sa motion?

M. CANNON: Certainement.

(La motion est retirée.)

RETRAIT D'UN PROJET DE RESOLUTION
CONCERNANT LE CHEMIN DE FER DE
LA BAIE D'HUDSON.

M. CAMPBELL propose une résolution ainsi conçue:

Considérant que les demandes persistantes que l'Ouest a faites depuis longtemps, vu les recherches de plusieurs années sur la possibilité de construire la ligne, et vu que la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson comme entreprise nationale a été commencée en 1910;

Que le travail a avancé très lentement, mais a été poursuivi jusqu'à la fin de l'année 1917, alors que la rampe était achevée jusqu'à la baie et que les rails étaient posés jusqu'au mille 332, y compris la construction de deux grands ponts en acier sur le fleuve Nelson et des travaux étendus aux têtes de ligne de Port-Nelson, et que les déboursés dépassent maintenant \$20,000,000;

Considérant la longueur du temps pendant lequel la ligne a été en construction et le manque d'attention donnée à la partie achevée, et que tout le terrassement est en danger grave de détérioration;

Considérant que la construction de cette ligne a permis de mettre à jour l'existence des ressources naturelles du territoire dans lequel elle passe et de la baie même jusqu'ici presque inconnue (minéraux, bois à pulpe, pêcheries, hydraulique et terres arables) dont l'exploitation serait matériellement avantageuse pour le Canada, et

Que laisser cette ligne dans son état actuel d'inachèvement entraînerait la perte directe de millions de dollars et indirectement d'une somme plus considérable encore en raison de l'exploitation des ressources susdites, et

Que certaines terres de l'Ouest ont été il y a quelques années mises de côté pour qu'on en dispose, de la manière indiquée, dans le but de créer un fonds pour la construction du chemin de fer, et que la vente de ces terres a produit \$30,000,000, dont la moitié a été payée.

La Chambre est d'avis qu'il est désirable d'achever le chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à la baie, cette année, par le posage des rails sur les 92 milles qui restent à faire, et par l'exécution de tout autre travail nécessaire pour mettre le chemin de fer en bonne voie d'exploitation.

M. CAMPBELL: Je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre par une longue discussion de cette motion, s'il est possible, par quelque autre moyen, de faire connaître mes vues en la matière. Je me suis demandé si le leader du Gouvernement ne pourrait pas, par exemple, dire à la Chambre quels travaux on se propose de faire cette année à la baie d'Hudson.

M. L'ORATEUR: Nulle déclaration de cette sorte ne serait dans le moment conforme aux règles parlementaires. La motion a

été appelée et l'honorable député peut signifier son désir de la remettre à plus tard, de la faire rayer. Il peut obtenir le renseignement qu'il recherche à l'occasion d'un examen du budget ou lors d'une motion demandant que la Chambre se forme en comité des subsides.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: L'honorable député doit comprendre que, s'il laisse sa motion en suspens, il ne pourra la renouveler à l'occasion du budget et je suppose que son désir est de pouvoir faire certaines remarques sur l'objet de sa résolution lorsque les prévisions budgétaires seront soumises à la Chambre. Je lui suggérerais, par conséquent, d'abandonner sa motion.

M. CAMPBELL: Très bien! Je suppose, cependant, qu'après la déclaration faite il y a quelques jours à certaine délégation, le premier ministre intérimaire....

M. L'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député n'a pas le droit dans la circonstance de discuter cette affaire.

(La motion est rayée.)

CORRESPONDANCE RELATIVE A DES
PROCES CRIMINELS.

M. CASGRAIN demande:

Copies de tous télégrammes, lettres, documents et correspondances échangés entre le département de la Justice et autres, selon le cas, touchant le procès d'un nommé Onofrio Montezano, fait à la Malbaie, district du Saguenay, en 1912, et le procès des frères Labrie, fait à Sherbrooke, district de Saint-François, et leur libération du pénitencier à la suite d'irrégularités de procédure dans chacun de ces procès, et aussi copies de tous documents contenus aux archives du département de la Justice à ce sujet.

Le très hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice): Relativement à cette motion, je dois dire, pour éviter à mon honorable ami tout désappointement, qu'à mon avis, il est peu probable que l'on puisse se procurer les pièces qu'il demande par sa motion. Si l'honorable député veut bien y réfléchir un moment, il comprendra que le ministère de la Justice n'est en communication directe avec aucune des cours des provinces dans l'administration de ce département. Les dossiers de ces tribunaux ne concernent que la province, et il ne nous est pas fait de rapports de cette nature.

(La motion est adoptée.)

W. H. TAPLEY ET E. L. BAUGH.

M. CASGRAIN demande:

Copie de tous télégrammes, lettres, papiers, documents et correspondance, touchant la libération des forçats W.-H. Tapley et E.-L. Baugh.